

Bien jetez, suivez le guide !

Ordures ménagères, tri, encombrants, déchets dangereux, pour chaque chose que vous devez jeter il existe une solution pour le collecter. Petit rappel des bonnes pratiques, à conserver sans modération.

Ordures ménagères :

Les bacs gris, réservés aux sacs d'ordures ménagères sont collectés 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

Dans un silo enterré, la collecte est la même. Attention les sacs doivent être **bien fermés**.

Emballages ménagers recyclables :

Les bacs verts, réservés aux emballages recyclables (plastique, papier, carton, conserves, aluminium) sont collectés deux fois par semaine les ?? et ?? depuis le 1^{er} avril 2009.

Les silos de tri sont collectés les mêmes jours.

Les 4 familles de déchets à déposer dans le bac vert ou le silo de tri sont :

- les bouteilles et flacons en plastique,
- les petits cartons d'emballages (type boîte de céréales),
- les journaux-magazines
- les emballages ménagers métalliques

Des guides des déchets ménagers sont disponibles en mairie et à la mission Lyon La Duchère.

Comment être un bon trieur ?... Quelques consignes pour devenir incollable

- Jeter les déchets recyclables en vrac (aucun sac plastique)
- Ne pas jeter de sac ou de film en plastique
- Les emballages en plastique ne sont recyclables que s'ils ont la forme **d'une bouteille ou flacon** (avec ou sans bouchon). Ainsi les pots de yaourt, tubes de dentifrice, barquettes en plastique, emballages polystyrène ne sont pas recyclables et doivent être déposés dans le bac gris.
- Ne pas laver les emballages (bien les vider suffit).
- Déposer le verre dans le silo à verre
- En cas de doute, utiliser le bac gris.

Votre résidence possède des silos enterrés pour ces collectes, comment ça marche ?

Les constructions neuves proposent toutes une collecte de ces déchets dans des silos enterrés. Ces silos se situent sur la rue, ils sont donc à l'extérieur des bâtiments.

Vous devez donc déposer vos sacs d'ordures ménagères et vos emballages recyclables en vrac directement dans la trappe du silo approprié.

A savoir, chaque silo a une capacité de 5000 litres et remplace donc 8 gros bacs (à 4 roues).

Silos enterrés : cadre de vie préservé

La mise en place des silos enterrés pour les déchets ménagers permet une nette amélioration du cadre de vie, avec notamment :

- moins de nuisance sonore due à une fréquence de vidage moins importante qu'avant ;
- une amélioration de l'hygiène et un gain de place dans l'immeuble avec l'absence de stockage de poubelles en intérieur ;
- une intégration facilitée dans le paysage.

Les encombrants :

Vieux meubles, gros cartons, ferraille, électroménager... peuvent être déposés dans le local réservé s'il en existe un près de chez vous, sinon en déchèterie.

Liste des locaux encombrants et horaires d'ouverture

Tous les autres déchets, y compris les déchets dangereux :



Encombrants (vieux matelas, meubles, etc.), déchets d'équipement électriques et électroniques (réfrigérateur, micro-ondes, etc.), gros cartons, ferraille, gravats, textiles, huile de vidange et autres déchets dangereux des ménages.



HUILE DE VIDANGE



PILES



TEXTILES



VERRE



VÉGÉTAUX BOIS



GRAVATS



ELECTRO-MÉNAGER



BATTERIES



ENCOMBRANTS



CARTONS APPLATIS



PAPIERS



FERRAILLE

Déchets dangereux



INFLAMMABLE



NOCIF



CORROSIF

2 déchèteries à proximité de La Duchère :

Vaise , 82 avenue Sidoine Apollinaire, Lyon 9ème

Tél. 04 78 47 10 57.

Champagne au Mont D'Or, Impasse des Anciennes Vignes

Tél. 04 78 47 56 51.

Horaires d'ouverture

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

du lundi au vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

le samedi : 9h00 – 17h00

le dimanche : 9h00 – 12h00

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00

le samedi : 8h30 – 18h30

le dimanche : 9h00 – 12h00

Les médicaments :

Les notices et emballages cartons non souillés peuvent être déposés dans les bacs verts ou le silo de tri.

Les contenants de produits médicamenteux vides ou non (flacons, plaquette, bouteille, tubes...) sont à rapporter à la pharmacie.